



La commune de Mazé-Milon

Avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt

Objet : développer une centrale photovoltaïque en ombrières

Date de publication : 30/06/2025

Date limite de remise de proposition : 01/08/2025

Supports de publication :

- Site internet de la commune
- Profil acheteur de la mairie : <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Procédure : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt (article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Nom et adresse de l'autorité compétente :

Commune de Mazé-Milon  
Place de l'Église – Mazé  
49 630 Mazé-Milon  
02 41 80 60 19  
[info@maze-milon.fr](mailto:info@maze-milon.fr)

La publication de cet avis correspond à un appel à manifestation d'intérêt concernant l'occupation de la parcelle cadastrée section ZA n°63, lieu-dit les Boisnières à 49140 Cornillé les Caves, en vue de développer une centrale photovoltaïque en ombrières.

Date d'effet de l'occupation projetée : 01/01/2027

Modalités de présentation de la proposition :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Tout porteur de projet pour développer une centrale photovoltaïque en ombrières intéressé par l'occupation de la parcelle considérée pour une durée n'excédant pas la période mentionnée ci-dessus, peut se manifester en contactant :

M. Frédéric COGNE – Chargé d'aménagement  
Mail: [f.cogne@maze-milon.fr](mailto:f.cogne@maze-milon.fr)

Issue de la procédure :

Une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public sera organisée en application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Les candidats sont invités à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable.

Ce cahier des charges est disponible sur le profil acheteur de la mairie : <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>